



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.16/1997/5
19 février 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT
Troisième session
Genève, 12 mai 1997
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

EXAMENS DES POLITIQUES CONCERNANT LA SCIENCE,
LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION

Exécution du programme d'examens des politiques concernant
la science, la technologie et l'innovation

Note du secrétariat de la CNUCED

Généralités

1. A sa session ordinaire de juillet 1995, le Conseil économique et social a prié la Commission de la science et de la technique au service du développement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'établir ensemble un programme d'examens des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation à l'intention des pays intéressés (résolution du Conseil économique et social en date du 19 juillet 1995, Science et technique au service du développement, E/RS/1995/4). Le rôle de la CNUCED à cet égard a été défini à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en mai 1995 ¹.
2. Le premier examen des politiques nationales concernant la science, la technologie et l'innovation a été entrepris à la demande du Gouvernement colombien en 1995. Par la suite, plusieurs autres pays en développement et pays en transition se sont déclarés intéressés par un tel examen. Leurs demandes sont actuellement à l'étude, et il y sera répondu en fonction des ressources disponibles.
3. Les examens des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation ont pour objet de permettre aux pays participants d'évaluer l'efficacité avec laquelle leurs institutions et mécanismes scientifiques et technologiques, mais aussi industriels, économiques, pédagogiques et sociaux contribuent au développement - en particulier au développement technologique - de leurs entreprises. Par une meilleure compréhension de la conception et de l'exécution de ces politiques, les examens aideront également d'autres pays en développement et pays en transition à améliorer leurs propres politiques, tout en élargissant les possibilités de renforcer la coopération internationale.
4. Un examen des politiques nationales concernant la science, la technologie et l'innovation porte avant tout sur les interactions entre les diverses institutions et les divers acteurs du système d'innovation des pays considérés, et plus particulièrement sur la diffusion du savoir auprès de l'ensemble des divers agents nationaux en vue d'accroître la base de connaissances de la société tout entière. Chaque examen est unique et doit être adapté aux besoins spécifiques de chaque pays participant. Bien qu'initialement calqués sur les examens des politiques, de la science, de la technologie et de l'innovation réalisés par l'OCDE, du moins pour ce qui est de la procédure, les examens conçus par la CNUCED ont été adaptés aux besoins et aux caractéristiques des pays en développement et des pays en transition.
5. L'une de leurs spécificités est qu'il est demandé aux correspondants nationaux d'établir un rapport de base détaillé décrivant et analysant le fonctionnement des politiques et des institutions en matière de science, de technologie et d'innovation avant la procédure d'examen, l'établissement de ce rapport étant entièrement à la charge du pays considéré. Loin d'être cantonnés dans un simple rôle passif, les responsables et les décideurs nationaux sont

¹Voir Le développement à l'heure de la mondialisation et de la libéralisation, rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la neuvième session de la Conférence (TD/366/Rev.1), par. 326.

ainsi invités à jouer un rôle actif et essentiel, en interaction avec une équipe internationale d'experts qui établit un rapport d'évaluation à partir du rapport de base et de ses propres investigations sur place. Un autre aspect qui contribue à renforcer l'intérêt de l'examen est que les représentants du gouvernement, les milieux économiques et financiers et autres participants à l'examen des politiques ont la possibilité de rencontrer l'équipe internationale d'experts après l'établissement par ceux-ci de leur projet de rapport afin d'en examiner les principales conclusions et recommandations et de faire valoir leurs propres vues.

Objectifs des examens

6. L'examen des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation doit faciliter une intégration effective des politiques scientifiques et technologiques dans la planification du développement, notamment par l'établissement d'un dialogue constructif entre les institutions responsables de la technologie, de l'investissement, de l'agriculture, du commerce, de l'éducation et de questions connexes dans la perspective d'un renforcement des capacités et des ressources technologiques locales. Dans ce contexte, il s'agit notamment :

- a) D'accroître la capacité directive des établissements publics de R&D du secteur de la science et de la technologie;
- b) De renforcer la capacité directive des gouvernements concernant l'innovation et d'évaluer de quelle façon elle s'insère dans la stratégie de développement;
- c) De renforcer l'infrastructure technologique.

7. L'examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation permettra de replacer dans une perspective d'innovation d'autres politiques de développement en traitant certains aspects de politiques connexes telles que la politique d'investissement, la politique commerciale, la politique industrielle, la politique budgétaire et la politique de l'enseignement, qui influent toutes sur les conditions générales de l'innovation.

8. La nature et le caractère des politiques de la science et de la technologie dans les pays en développement et les pays en transition ont évolué au cours de la dernière décennie : auparavant statiques et exogènes, ces politiques sont devenues des éléments dynamiques et endogènes du système dans lequel elles s'inscrivent. Un changement fondamental s'est produit dans la façon d'appréhender l'évolution technique, où la politique générale joue un rôle déterminant. Les politiques d'innovation en tant que telles dépendent en grande partie des Etats nations, même si les politiques, les institutions et les comportements qui influent sur le processus d'innovation sont complexes et transcendent souvent les frontières nationales. Un large consensus est apparu concernant le concept de système national d'innovation, qui englobe une approche plus dynamique non seulement de la production de nouvelles connaissances, mais aussi de l'accès à celles-ci et de leur diffusion auprès des nombreuses entités distinctes, mais interdépendantes, qui participent au système d'innovation.

L'esprit des examens des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation

9. La compétitivité internationale est un objectif traditionnel des pays en développement et de l'économie du développement. Il a récemment été avancé que la compétitivité fondée sur l'innovation, au niveau de l'entreprise, assurerait une plus grande compétitivité à long terme que la traditionnelle compétitivité fondée sur les coûts. Alors que la conception classique de la compétitivité ne tient pas compte des économies externes liées à l'innovation, la nouvelle doctrine évolutionniste et néo-institutionnaliste fait de l'innovation et du changement technologique dans l'entreprise un élément clé de la compétitivité internationale, qui s'ajoute à la capacité d'être compétitif en matière de livraison sur la base d'investissements préalables. Il est difficile de nier que l'innovation contribue de plus en plus, dans les pays avancés comme dans les pays en développement, à la création de capacités concurrentielles durables.

10. La compétitivité, quant à elle, se définit comme le résultat d'un processus continu d'innovation qui permet aux entreprises de suivre l'évolution de la technologie et de la concurrence. Le concept d'innovation dans les pays en développement fait appel à une interprétation relativement large, englobant les processus par lesquels les entreprises assimilent et appliquent des modèles de produits et des procédés manufacturiers qui leur sont nouveaux, ou qui sont nouveaux pour le pays considéré, sinon pour le monde entier. Cette définition comprend, outre les innovations radicales ou génériques, les innovations additives, qu'elle a d'ailleurs tendance à privilégier. L'innovation devient ainsi un processus par lequel des individus et des organisations prennent de nouvelles initiatives permettant de mobiliser le fonds de connaissances propre à l'économie nationale. Cette définition de l'innovation étant suffisamment large pour englober tous les changements apportés aux connaissances qui contribuent à une plus grande productivité des ressources, elle est en fait assimilée à un accroissement de la productivité en général.

11. L'innovation représente l'application commerciale de nouvelles connaissances ou l'exploitation de connaissances antérieures selon des modalités entièrement nouvelles. Tout en bouleversant les routines économiques existantes - et les entreprises, les pratiques et les facteurs de production correspondants - cette activité améliorera la position concurrentielle de l'entreprise ou du secteur de production considéré par l'ouverture de nouveaux marchés, la modernisation de la technologie utilisée ou la création de nouveaux liens entre producteurs (fournisseurs) et utilisateurs. En tant que telle, l'innovation est un élément permanent du développement économique. Elle a également été définie en tant que processus par lequel les entreprises assimilent et reproduisent la conception et la production de biens et services qui leur sont nouveaux, que ces biens et services soient ou non nouveaux pour leurs concurrents - nationaux ou étrangers.

Modalités d'un examen des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation

12. L'examen se déroule généralement comme suit. A l'invitation des autorités compétentes, le secrétariat de la CNUCED réalise une brève mission de programmation dans le pays demandeur et, conjointement avec les autorités locales, détermine le contenu et les grandes lignes du rapport de base du pays. L'élément novateur de cette stratégie est de faire jouer un rôle plus actif aux homologues nationaux, à savoir les principaux acteurs du système national d'innovation du pays participant. Après que les autorités nationales ont achevé la rédaction du rapport de base, une petite équipe comprenant un membre de la Commission de la science et de la technique au service du développement et des experts internationaux sélectionnés conjointement avec le pays considéré et travaillant en collaboration avec le secrétariat réalise une évaluation indépendante des conditions et des politiques nationales concernant la science, la technologie et l'innovation. Cette équipe établit ensuite un bref rapport d'évaluation - le secrétariat faisant office de rapporteur - qui contient sa propre évaluation du système national de la science, de la technologie et de l'innovation et suggère un choix d'orientations et de mesures. Une table ronde est organisée dans le pays même avec les experts internationaux, y compris le membre de la Commission, le secrétariat et les principaux responsables du système de la science, de la technologie et de l'innovation, afin d'informer les entreprises et les institutions locales des résultats de l'examen. Le rapport de base, le rapport de l'équipe d'experts et un bref compte rendu de cette table ronde sont enfin réunis et édités par le secrétariat en un seul volume, publié par les Nations Unies.

13. Pour que cette activité contribue valablement au renforcement des capacités directives d'une manière plus générale, le pays est invité à constituer un comité consultatif composé des institutions et organismes compétents et à établir un programme de réunions de suivi destiné à mobiliser le soutien nécessaire à la mise en oeuvre des recommandations découlant du processus d'examen. Une année après l'achèvement de l'examen des politiques nationales, il est demandé au pays d'établir un rapport sur les activités qui ont été entreprises pour mettre en oeuvre les recommandations. Plusieurs pays présentant des caractéristiques similaires pourraient, après avoir réalisé leur examen, tenir une conférence régionale afin d'échanger des informations. Autrement dit, le rapport national est non pas une fin en soi, mais le point de départ d'un dialogue entre les institutions scientifiques et technologiques, les agents économiques et autres entités, en vue de faire de l'examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation un instrument efficace et viable au service du développement.

14. Cet examen doit aider les pays participants à déterminer les forces et surtout les faiblesses de leur processus d'innovation, à évaluer et à renforcer la contribution des politiques et des institutions scientifiques et technologiques au développement des secteurs productifs, et à mobiliser le soutien voulu de la communauté internationale.

Colombie

15. La Colombie est le premier pays où un examen des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation a été entrepris par la Commission de la science et de la technique au service du développement durable et la CNUCED. Cet examen a été engagé à Genève, en mai 1995 (au cours de la dernière session de la Commission), suite à une demande formulée par le Gouvernement colombien. Deux missions d'examen ont déjà eu lieu en Colombie (la mission de programmation et la mission d'évaluation), et la table ronde finale est prévue pour début mars 1997 à Bogota. A cette occasion, les experts internationaux présenteront des conclusions et recommandations aux responsables de l'innovation en Colombie, ce qui permettra aux nombreuses parties prenantes au processus d'engager un dialogue et des discussions. A la suite de cette table ronde, le rapport final sera établi et publié par l'ONU et présenté, à l'état de projet, à la Commission à sa sixième session à Genève (mai 1997).

Jamaïque

16. Un deuxième examen des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation a été entrepris par la CNUCED et la Commission en décembre 1996 avec l'envoi d'une mission de programmation en Jamaïque. Cette mission, d'une durée d'une semaine (du 2 au 6 décembre 1996), s'est rendue à Kingston en vue de rassembler des renseignements et des données préliminaires. Des réunions et des entrevues, assorties de la présentation d'exposés, ont eu lieu avec M. P.J. Patterson, Premier Ministre jamaïcain, divers autres ministres et hauts fonctionnaires, des personnalités des milieux économiques, financiers et universitaires, des médias et du secteur de la recherche, ainsi qu'avec d'autres responsables du système jamaïcain de l'innovation. Le Gouvernement jamaïcain élabore actuellement une politique nationale de l'innovation et voit dans l'examen proposé par la CNUCED et la Commission une importante contribution potentielle à ce processus.

17. Comme dans le cas de la Colombie, la mission de programmation avait pour objectif d'arrêter, de concert avec les autorités jamaïcaines, le plan, la portée et le contenu du rapport de base sur le système jamaïcain de l'innovation, rapport qui sera établi par les responsables jamaïcains eux-mêmes au cours des six prochains mois.

18. En ce qui concerne l'étape suivante du processus, à savoir la mission d'évaluation en Jamaïque, il a été décidé d'un commun accord avec les autorités jamaïcaines que cette mission devrait se dérouler dans la deuxième quinzaine de juin 1997, avec la participation d'au moins trois experts internationaux, du secrétariat de la CNUCED et d'un membre de la Commission, aux fins d'évaluer l'efficacité du système jamaïcain de l'innovation. A partir des renseignements de base fournis par les Jamaïcains, les experts évalueront l'efficacité des interactions et des échanges entre les institutions officielles du secteur de la science et de la technologie et le secteur productif et formuleront des recommandations en vue d'accroître cette efficacité.

19. Sous réserve des ressources disponibles, un troisième examen des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation sera prochainement mis en chantier en Ethiopie.